
HYDERABAD – Nouveaux gTLD - Questions liées aux séries ultérieures

Samedi 5 novembre 2016 – 11 h à 12 h 30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

JORGE CANCIO : Bienvenue à cette séance du GAC sur les nouveaux gTLD. Je m'appelle Jorge Cancio. Je suis le représentant du GAC, et on m'a demandé de diriger cette séance alors vous aurez à me supporter pendant 1h30.

En premier lieu, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les représentants du GAC, aux observateurs et aux membres d'autres unités constitutives, et aussi souhaiter une bienvenue spéciale aux deux coprésidents du groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures ultérieures, Avri Doria et Jeff.

Avri, s'il vous plait, venez au podium. Vous devrez venir ici avec nous.

En premier lieu, je voudrais vous parler un tout petit peu du déroulement de la séance. Comme vous le savez, nous continuerons notre discussion au niveau interne et avec d'autres parties de la communauté, notamment avec les coprésidents du groupe de travail du PDP. Nous ferons une révision de la politique de la nouvelle série de 2012, et aussi les possibles

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

recommandations pour de possibles adaptations de ces politiques afin d'agrandir dans l'avenir l'espace des gTLD.

Je crois qu'il est important de mettre à jour ce dialogue de manière continue dans différents espaces, et aussi compte tenu des recommandations du groupe conjoint du GAC et de la GNSO, les recommandations qui ont été élaborées pour que l'approche soit plus interactive entre les unités constitutives, ce qui d'ailleurs a été recommandé.

Je crois qu'il est important aussi de mettre en rapport le travail des différents groupes au niveau interne, de tout ce qui a été débattu dans d'autres parties de la communauté, notamment avec ce PDP qui sera clé pour l'expansion des nouveaux gTLD. Je crois que c'est une bonne opportunité de continuer les débats que l'on a démarrés à Helsinki, et qui continuent avec les questions générales, les contributions qui ont été développées par le groupe de travail sur le PDP pour faire un travail continu.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de cette séance, en plus de ces petits mots d'introduction, Tom Dale nous présentera un résumé du développement de cette réunion. Par la suite, on mènera un long débat avec les coprésidents de ce PDP, et je voudrais vous demander de nous mettre à jour sur l'état actuel du travail. Et aussi, j'aimerais vous demander de donner vos impressions initiales de ce que vous avez reçu au mois de juillet

et savoir si vous avez identifié des points controversés ; également, si vous avez identifié des domaines d'accord, en commun, ce qui serait vraiment bien. Après cela, on mènera un débat et nous allons parler des différents points qui intéressent le GAC, par exemple la diversité, les programmes de soutien. On va parler aussi des catégories, des IDN, de la sécurité, des identifications basées sur la communauté, des noms géographiques, de l'atténuation de l'utilisation abusive, et savoir quelles sont les réactions, les commentaires et coprésidents et des membres du GAC et des observateurs. Je crois que nous pouvons également prendre en compte d'autres parties prenantes.

Enfin, nous allons discuter les procédures, et nous allons rédiger un texte possible pour le communiqué du GAC sur la question, et quelques questions internes sur la manière de faire une coordination interne qui pourra ainsi participer de l'effort communautaire.

Je passe donc la parole à Tom pour qu'il nous présente le compte rendu.

TOM DALE :

Merci, Jorge. Bonjour à tous.

L'idée c'est de vous mettre à jour sur le document que vous pouvez voir sur l'écran, document que je vais résumer très brièvement ici. Ceci a été inclus dans le résumé, inclut le compte rendu aux représentants il y a deux semaines. Ce compte rendu traite de trois questions: les processus, les délais, la coordination pour ce qui est de la politique des nouveaux gTLD, les questions de politique publique, ainsi que l'avis du GAC. Enfin, une estimation si l'on veut de ce qui peut se passer en ce qui concerne cette réunion.

Hier, pendant la réunion du GAC avec la GNSO, vous devez avoir entendu une série de questions, de processus de politique, de processus d'élaboration de politiques. On sait qu'il y a le groupe des nouveaux gTLD, des procédures ultérieures, dont on va parler. Aussi le groupe sur la protection des droits. Et aussi, les mécanismes de protection pour les OIG et les OING.

Il y a une série de procédures communautaires qui sont importantes pour les nouveaux gTLD et les discussions de politiques sur les nouveaux gTLD ; la concurrence, la révision de la concurrence, le choix et la confiance du consommateur, c'est quelque chose d'important. Et on a des résultats préliminaires à Hyderabad.

Il y a une réunion des coprésidents et du président du GAC et il y a aussi le groupe communautaire sur l'utilisation des noms de

pays et de territoires. Ceci a été traité dans une réunion avec le GAC et la GNSO– la ccNSO, pardon.

Il y a aussi des procédures de l'ICANN, et je vous propose de faire attention tout particulièrement au travail de l'ICANN sur les éléments de mesures pour savoir l'indice de santé du marché.

Il y a des processus du GAC, qui sont très importants comme vous l'avez entendu dans la réunion d'hier avec la GNSO. Le GAC travaille sur différentes questions, à savoir les noms géographiques, la sécurité publique, les candidatures communautaires, et aussi la protection des noms géographiques. Et tout cela a été débattu hier.

En ce qui concerne les délais, eh bien, le PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures, on travaille encore pour le finir pendant le troisième trimestre de 2018. Le processus est plus long que ce que l'on a prévu. Pour ce qui est de la coordination, je dois dire qu'il y a un plan général ou processus de coordination générale qui n'existe pas encore, mais qu'il faut prévoir pour déterminer la manière dont on va travailler. Et cela représente un enjeu.

Le GAC a donné son avis au Conseil d'administration sur une série de questions dans son communiqué. Le GAC a donné son avis d'Helsinki sur des questions de procédures et de délais, et puis une séquence des révisions et des résultats des séries. Il y a

des décisions à prendre par rapport au processus des futures séries de nouveaux gTLD.

Et aussi, pour ce qui est de l'introduction de nouveaux gTLD. Le GAC a donné son avis sur la politique, très approfondi ; il a donné son avis sur les régions faiblement des services, et c'est une question sur laquelle Le GAC a donné son avis depuis longtemps. Et le GAC, après la réunion d'Helsinki, a répondu et a traité une série de questions générales ; tout cela avait trait aux SO et AC et avec le groupe de travail des procédures ultérieures. Il a donné des réponses dans ce sens. Et je dois dire que ce groupe de travail sur le PDP a déjà mené une réunion en personne ; il s'est réuni avec le CCT et a abordé une série de questions, et il continuera à le faire pendant cette séance.

JORGE CANCIO :

Merci, Tom. Nous sommes tous au courant de ce que l'on va faire. Je crois que c'est le moment approprié pour souhaiter la bienvenue à nos invités, Jeff et Avri, et voir comment ils peuvent nous mettre à jour sur leur travail. Et je suppose que ça doit représenter un véritable enjeu. Combien de gens participent au groupe ? Quel est votre domaine de travail ? Quel est le personnel ? Et aussi ils vont nous raconter un peu du travail lui-même.

Par la suite, on va passer la parole à l'audience pour poser des questions et pour aborder les questions générales. Vous êtes d'accord ? OK.

Alors, ceci dit, je vous passe la parole.

JEFF NEUMAN :

Je suis un des présidents du groupe de travail des PDP consacrés aux procédures pour les séries ultérieures. Je travaille avec Avri ; elle va vous en parler aussi.

Je veux vous raconter un petit peu le contexte de notre équipe. En 2007, la GNSO a approuvé par consensus de sa communauté une politique qui signale qu'il doit y avoir un processus pour l'introduction des nouveaux gTLD. Et dans ce cas, on a prévu d'introduire une série, mais que le processus serait un processus continu qui n'allait pas finir après la série de 2012.

Alors, à partir de là, on a tenu compte de cette politique et nous avons formé ce groupe de travail sur les séries ultérieures, qui travaille comme les autres groupes de travail et les activités qui ont lieu au sein de l'ICANN, notamment les révisions qui ont été mentionnées par Tom et Jorge.

Notre tâche est importante. Jusqu'à présent, nous avons environ 130 participants actifs dans notre groupe en plus de quelque 40 ou 50 observateurs. Il semblerait que c'est beaucoup

de monde, mais comme dans d'autres groupes de travail, il y en a quelques-uns qui sont très actifs et d'autres qui surveillent un peu les activités. Alors on a toujours l'espace pour des participants souhaitant s'impliquer de manière active. Tom ainsi que Jorge et Kavouss, ont été des participants actifs. Nous tenons à les remercier de leur participation et, bien entendu, nous sommes prêts à recevoir de nouveaux participants.

Comme Tom l'a dit, nous pensons tous finir pour le troisième trimestre 2018. En ce moment, on anticipe la possibilité d'avoir au moins une consultation avec la communauté pour envoyer ceci aux organisations de soutien et comités constitutifs, et les unités constitutives aussi. Et ce sera plus détaillé que les questions générales.

Je veux vous remercier tous d'avoir répondu à ces questions. En réalité, le GAC a été le seul comité consultatif, et le SSAC également, qui ont répondu à ces questions. Par exemple, on n'a pas reçu de réponse de certaines unités constitutives propres, mais on a reçu la réponse de la part du GAC. Je vous remercie donc de l'avoir fait. Il y a des questions relatives de la propriété intellectuelle, le groupe de parties prenantes des registres et aussi de la ccNSO. Nous espérons participer davantage lorsque l'on fera la deuxième consultation publique qui est prévue pour janvier 2017. On a encore quelques mois.

Dès le début, le groupe travaille sur ces questions générales, et on pourra les aborder après avoir parlé de quelques questions de procédure. On a débattu les réponses avec le groupe de travail pendant les deux derniers mois. Et nous avons divisé notre groupe de travail en quatre pistes de travail. Je sais que c'est un peu confus de garder la terminologie ; c'est peut-être confus parce qu'il y en a qui nomment des voies de travail, d'autres des pistes de travail. Mais en réalité ceci n'a rien à voir avec les processus de responsabilité. Alors nous, on l'appelle voie de travail.

Ces voies de travail incluent le soutien aux candidats, des questions relatives au processus, comme par exemple le programme pour certifier les fournisseurs de services de registres, pardon, les questions relatives aux candidatures. Ceci n'a rien à voir avec l'approche technique. Chaque candidature individuelle utilise le même fournisseur, et l'idée c'est d'obtenir plus d'efficacité, et bien entendu, réduire les couts pour les candidats de la prochaine série.

On a une voie, la voie de travail 2, qui aborde le cadre de régulation et le cadre contractuel qui ont surgi de la série de 2012. Il y a certains domaines relatifs aux catégories que l'on a discutés il y a quelque temps. Bertrand a travaillé là-dessus. S'il doit y avoir des catégories comme par exemple les marques ou des domaines géographiques de premier niveau, eh bien, on

essaie de voir ce qui peut surgir par rapport au contrat ou aux accords– au contrat avec les bureaux d’enregistrement. On a aussi abordé la question des noms réservés, et c’est le travail d’Olga et du groupe des régions géographiques, et cela concerne également le travail du groupe de travail intercommunautaire consacré aux noms géographiques. Et tout cela est en rapport avec les noms réservés. Nous avons également abordé différentes questions par rapport aux noms réservés, y compris la capacité des opérateurs de registres pour réserver des noms afin de réserver des noms spécifiques entre autres. Voilà donc les questions qui ont été abordées.

La voie de travail 3 aborde des questions liées aux conflits entre les chaînes de caractères, les processus d’objection, les processus d’évaluation communautaire ; tel que comme Tom l’a mentionné, le GAC a abordé ce thème aussi. Je viens de recevoir une copie de l’étude que l’on mène en ce moment, et on voudrait bien le débattre plus en détail.

La voie de travail 4, comme je l’ai dit auparavant, aborde des questions techniques, des questions ayant trait aux opérateurs de registres afin qu’ils fassent une évaluation technique correcte. On aborde des questions relatives à la sécurité, on fait une évaluation financière, et aussi, on aborde la question des noms de domaine internationalisés, certaines règles pour pouvoir traiter les variantes IDN et pour prévenir

l'enregistrement et l'utilisation des IDN à un seul caractère. Et ces IDN peuvent montrer des phrases complètes dans certaines langues. Ils ont été en quelque sorte interdits pendant la dernière série et l'on discute en ce moment si cette interdiction doit être étendue ou pas.

La voie de travail 4 traite de questions relatives à la collision de noms. On a mis en place des mesures de remédiation des possibles collisions de noms.

Notre tâche à venir est importante, voilà donc pourquoi on s'est divisé en différentes voies de travail.

En ce concernant les questions générales, comme je l'ai déjà dit, tout le groupe travail et analyse les commentaires que nous avons effectivement reçus. Je sais qu'il y a des domaines d'accord, et il semblerait que tous les commentaires reçus soutiennent l'idée d'avoir de nouveaux domaines de premier niveau même s'il y a des opinions divergentes quant au moment auquel il faut faire cela. Il y en a qui pensent qu'il faut travailler plus vite. Le GAC a donné son point de vue à cet égard, disant que toute procédure ultérieure doit être menée une fois que toutes les révisions pertinentes ont été complétées. Je crois que de par la nature des délais et du fait de l'organisation du groupe, c'est ce que l'on va faire.

Il y a une étude qui a été mentionnée précédemment ayant trait au rapport préliminaire que l'on fait sur la stabilité de la racine. Ce rapport présente des conclusions initiales. C'est un long rapport qui présente des conclusions par rapport à la zone racine est sur l'introduction des nouveaux gTLD, et la manière dont ils doivent être introduits alors, compte tenu de toutes les procédures mises en place. Et les TLD ont été délégués de manière assez stable et lente, et il n'y a eu aucun effet adverse au niveau de la racine. Ce rapport a montré également qu'il n'y a pas d'effets nuisibles dans les plus de 1000 domaines de premier niveau. C'est donc une bonne nouvelle, si l'on veut, et cela nous permet d'avancer.

Les autres débats par rapport aux questions générales incluent des questions comme, par exemple, comment procéder dans les prochaines séries, ou d'autres processus qui devraient être mis en place. C'est une question ouverte au fur et à mesure de l'augmentation des candidatures, et ce n'est pas un processus que l'on va ouvrir dans un mois et le finir en neuf mois à vrai dire. C'est un processus qui sera ouvert et qui restera ouvert pour toujours. Il y a des questions à résoudre comme par exemple qu'est-ce que l'on va adopter, savoir si l'on va faire des corrections, et savoir comment toutes les contributions reçues seront incluses dans le système. Il y a des propositions sur lesquelles on travaille qui ont le soutien du groupe de travail. Il y

a des propositions dans lesquelles on présente des processus avec une fenêtre de candidature ; il y en a qui disent qu'il doit y avoir deux périodes, par exemple on pourrait commencer en janvier, ouvrir une période de candidature en janvier, recevoir des objections ou des commentaires publics en février, on février/mars, et puis on commencerait l'évaluation pendant le deuxième trimestre. En réalité, il faudrait revenir un peu en arrière. On commencerait à accepter les candidatures en janvier pour toute la série, par exemple, en février, et après en avril et juin, on recevrait les commentaires publics, les objections, les alertes précoces pour pouvoir ainsi parler des procédures ultérieures. Et le troisième trimestre commencerait avec l'évaluation, alors ce serait juillet, août, septembre.

Et parallèlement à l'évaluation de ce processus, on pourrait commencer avec le prochain processus ou période de candidature. Dans ce cas, on aura des fenêtres de candidature prévisibles, et ce que l'on ferait serait d'avoir des délais de candidature possibles, et avoir un temps suffisant pour présenter les candidatures, pour faire les commentaires et pour les évaluations.

Alors cela aiderait d'autres personnes, ou personnes qui doivent surveiller les candidatures à le faire, que ce soient les gouvernements, les titulaires des marques, etc. Ce serait un processus prévisible.

Si l'on avait un processus pas à pas, les gouvernements et les titulaires de marques par exemple devraient surveiller tous les jours pour voir s'il y a des nouvelles candidatures, et cela serait vraiment difficile, tout au moins du point de vue de pas mal de gens. Une surveillance quotidienne pour voir s'il y a une nouvelle candidature serait vraiment compliquée. Je sais qu'il y a un processus hybride, et là, on peut prévoir ces présentations. Alors ce serait une proposition à laquelle on réfléchit en ce moment.

Il y a aussi d'autres questions générales. Il y a des désaccords et des différences pour ce qui est de la catégorisation. Une grande partie de la communauté est d'accord avec au moins les catégories qui ont été présentées dans le Guide de candidature, comme par exemple celles relatives aux marques, aux candidatures géographiques, aux candidatures basées sur la communauté, etc. Cela est reconnu au Guide de candidature.

Une grande partie de la communauté semble être pour catégorisation, mais on débat aussi d'autres possibles catégories que l'on pourrait mettre en place.

J'aimerais signaler que du point de vue de la GNSO, la manière dont on travaille est que si l'on ne peut pas de consensus au sein de la communauté pour changer ce qui se passe actuellement au niveau de la politique ou dans le Guide de candidature actuel, il y aura probablement une recommandation disant que

cela doit continuer comme on le fait jusqu'à présent. Cela, parce qu'il y a certains domaines où l'on reconnaît qu'il serait nécessaire d'établir des améliorations.

J'aimerais signaler cela parce que c'est important pour nos opérations.

Je pourrais continuer à avoir compté beaucoup de choses. Nous aurons certainement la possibilité d'établir un dialogue. Je ne sais pas si Avri veut faire des commentaires.

AVRI DORIA :

Merci. Oui, je voudrais ajouter quelques points comme d'habitude. Mais Jeff a très bien présenté la plupart de ce que je voulais dire.

Mais je voudrais parler d'abord de notre calendrier. Il s'agit d'un point qui était d'inquiétude dans les communiqués du GAC disant que les révisions doivent se faire avant de pouvoir avoir une nouvelle série.

Et je pense que si vous regardez notre calendrier, nous travaillons beaucoup sur cette idée que les révisions informent notre travail. Donc même si le processus devait être continu, on s'est rendu compte qu'on ne comprenait pas tous ce qu'on faisait au moment d'élaborer le premier ensemble de politiques, et qu'il faudrait que l'on fasse des révisions pour pouvoir

comprendre de quoi il s'agissait. En ce moment, les PDP sont également différents de ce qu'ils étaient en 2007, au moment où on avait fait celui-là.

En 2007, un PDP était un ensemble de processus et de directives et de recommandations directes qui n'entrait pas dans les détails.

À l'heure actuelle, lorsqu'on élabore un PDP, on entre dans les détails. Les détails sont ce sur quoi nous allons nous pencher au moment de modifier le Guide de candidature qui n'était pas en soi-même un point de politiques, mais qui avait été mis en œuvre à partir de la politique au moment où l'on n'avait pas d'équipes de révisions de la mise en œuvre.

Donc l'AGB doit être considéré pour voir s'il est conforme à la politique et vérifier son applicabilité à partir de ce moment-là. Donc comme je l'ai dit, le calendrier comprend les révisions, et l'idée est de nous assurer qu'on n'arrive pas à la fin de la journée avec une impasse sur les différents sujets.

Notre idée est d'éviter d'arriver au point où la GNSO aura approuvé des recommandations qui seront remises au Conseil d'administration, et qu'il y a un conseil du GAC contraire à ce qui a été présenté. Ce n'est pas exactement dans la charte, mais je pense que c'est l'esprit des présidents et des personnes qui appartiennent au groupe qui travaille, parce qu'on sent qu'on

échouerait si cela arrivait. On est très content de venir ici, de venir vous présenter nos travaux. Nous sentons que nous avons une présentation très informée des membres du GAC qui font des recommandations et des suggestions. On espère que cela pourra nous aider et qu'on pourra discuter des conflits et des différends que nous avons au sein du groupe au moment où on arrivera à des impasses.

Outre la deuxième période de consultation publique de la communauté qui arrivera, nous avons également une voie de travail spécifique et une révision de rapport initial standard dans le dernier trimestre 2017. Donc c'est ça la projection que nous avons pour le rapport initial, octobre 2017. Et janvier 2017 est la date à laquelle on compte avoir la consultation publique. Juste pour que vous ayez une idée de nos délais.

Le nouvel agent de liaison de la GNSO auprès du GAC est également un membre de notre groupe. Il s'agit d'une personne qui appartient également à de nombreux autres groupes, et je vous encourage à profiter de cette personne qui a un bon point de contact. Outre les personnes qui sont à la table et les autres participants, on a cette autre ressource, donc je vous encourage à l'utiliser, à lui demander des explications de ce que nous faisons si ce n'est pas clair pour vous. Il pourra toujours nous contacter pour l'aider à répondre à vos questions.

Et voilà ce que je voulais ajouter. C'est ce dont j'ai pris note pendant que Jeff parlait. Je serai également, bien sûr, prête à répondre à vos questions.

JORGE CANCIO :

Merci, Jeff et Avri. Il me semble que nous avons passé en revue les sujets qu'on voulait discuter concernant cet état de situation du groupe de travail sur le PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, que vous avez également se fait part de vos réactions initiales concernant les questions générales. Et avant de passer la parole au public pour discuter de ces questions générales, je voudrais vous demander spécifiquement si, à votre avis, il y a des points saillants par rapport à ce que nous avons répondu dans le questionnaire général, qui pourraient avoir été tirés d'autres conseils GAC, et si vous pourrez également nous raconter comment cette discussion se développe au sein du groupe de travail. C'est une question difficile, mais il fallait la poser.

JEFF NEUMAN :

Jusqu'à présent, vous ne serez pas surpris, on a vu qu'il y a différents avis. Les différentes personnes de la communauté ont différents points de vue sur les questions telles que les communautés elles-mêmes. La réponse du GAC pour encourager les communautés et l'intérêt public était favorable à

cette discussion. Il y en a d'autres dans la communauté qui considère que le processus de déterminer qui est une communauté n'a pas été très efficace lors de la dernière série. On ne devrait donc pas reprendre cette même méthodologie, comme on ne devrait pas emprunter ce chemin.

Il a des domaines où, bien sûr, il va falloir trouver des solutions de compromis ; il y a différents avis concernant par exemple d'autres questions comme les noms qui resurgissent. Il y a également un nombre de termes génériques et de noms de marque qui sont en conflit avec des noms de pays et de territoires et de fleuves ou des ponts, des montagnes. On le sait. Et donc, on a différents avis concernant ces noms. On doit donc aborder ces questions des différents types de protection qu'on devrait accorder à chaque type de noms. On a également la question des OIG, ce qui n'est pas dans la portée de notre groupe de travail, qui est également un domaine où on a différents avis et avec lequel il faut que l'on travaille.

Je dirais que le concept même de la manière de pouvoir définir cela, et même si toute la communauté soutient cette idée d'avoir un processus prévisible, on a des différents niveaux de comment arriver à cette prévisibilité, et une certaine différence au niveau de comment atteindre un équilibre. On voit également des différends par rapport aux droits et aux procédures auxquels les différents groupes pourraient faire recours pour demander

des changements, comment on pourrait empêcher que les règles soient changées dans le processus d'évaluation des candidatures une fois que les candidatures ont été présentées. Je sais que c'est un but qui nous est commun à tous, on n'a juste pas trouvé un moyen qui nous convienne tous pour le faire.

Je pense qu'il y aura également d'autres différends qu'il va falloir que l'on solutionne, mais les noms géographiques, en ce moment, et cette idée de contribution au processus et des différentes étapes, sont considérés des domaines de divergence en ce moment. Mais il y a également des différends non seulement au sein de la GNSO ou du GAC. Il y a des différends entre les deux, et puis aussi au sein de la GNSO on discute du fait de s'il devrait y avoir différents types de domaines de premier niveau qui devrait être accordé la priorité, ou si les communautés devraient avoir une priorité par rapport aux noms génériques, si les marques devraient être mieux placées pour les noms génériques et les communautés, ou alors aussi si les TLD géographiques devraient être prioritaires.

Donc la GNSO, même indépendamment du groupe, et c'est déjà de résoudre cela. Donc il y a bien sûr des conflits entre le GAC et la GNSO, mais au sein de chaque communauté également. Ces questions ne seront pas faciles à répondre, mais dans ce nouvel âge du modèle poste transition multipartite, il va falloir que l'on discute cela pour trouver une solution dès que possible afin de

pouvoir considérer que l'ICANN et l'IANA de l'après-transition soient considérées un succès.

JORGE CANCIO : Merci. Je pense que votre réponse était très juste et qu'elle était pleine d'informations utiles. Avri, est-ce que vous avez des remarques à faire ?

AVRI DORIA : Oui. Jeff a presque 10 que je voudrais dire, mais dans beaucoup de cas, on a des prédifférends, parce qu'on n'a même pas formé les opinions. Chacun ne sait pas très bien quoi penser. Mais revenons sur cette question des communautés.

Les communautés n'étaient pas une idée ou un concept bien développé dans les recommandations de politique. Il y avait une recommandation concernant la protection des communautés ou les priorités en cas de conflit pour l'enregistrement de chaînes de différents acteurs, mais on n'a pas vraiment discuté de la manière de définir une communauté ou de la portée de ce qui était une communauté. Cela a été repris dans le Guide de candidature, mais pas tellement dans les politiques. En même temps, on n'a pas vraiment élaboré ce concept lors des séries ultérieures à travers le travail qui a été fait pour les TLD soutenus.

Donc, à un certain niveau, je dirais qu'il y a des domaines sur lesquelles il faut que l'on travaille davantage, des domaines dans lesquels on a publié un résultat ou un travail. Des fois ça a marché, des fois non, et il faut que l'on évalue les résultats maintenant. Mais on a différentes utilisations, différentes perspectives, et pas tellement des différends. Je pense que c'est ça.

JORGE CANCIO :

Merci, Avri. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous prévoyons maintenant de donner la parole aux personnes chargées de suivre chaque sujet et aux membres du GAC, pour qu'ils nous racontent ce qu'ils pensent des questions sur lesquelles il faudrait peut-être travailler davantage pour arriver à des solutions, plutôt que les différends ou les prédifférends, comme dit Avri. Donc si ça ne vous gêne pas, nous allons procéder de la sorte, parce que nous avons déjà passé la moitié du temps que nous avons, à peu près.

Et je voudrais inviter Alice, en tant que coprésidente du groupe de travail des régions mal desservies, pour qu'elle raconte ce qu'elles pensent par rapport aux questions liées à la diversité et aux programmes de soutien aux candidats qui sont d'intérêts pour le GAC comme vous avez déjà dit auparavant.

ALICE MUNYUA :

Merci, Jorge. Merci de cette présentation.

Je suis Alice Munyua, coprésidente du groupe de travail des régions mal desservies, bien qu'ici j'avoue qu'on essaie de changer le nom du groupe pour qu'il soit plus positif, qu'il ne soit pas « mal desservies » ; que ce soit quelque chose de plus affirmatif.

Le groupe de travail de soutien aux candidats, au sein duquel le GAC a fourni des conseils pour la création de l'initiative, et où le GAC a participé activement, j'étais moi-même membres de l'équipe qui a créé ce groupe. Ce groupe a été créé pour soutenir des candidats des régions en développement. Cette initiative était communautaire et le Conseil d'administration a approuvé le financement de 2 millions pour aider les candidats qui avaient besoin d'assistance financière. Les candidats ont reçu des services pro bono et des mécanismes de financement.

Donc lorsque le programme a été lancé en 2011, on a reçu quelques candidatures. Mais pas beaucoup. Et on a pensé que cela était dû au manque de sensibilisation ou d'une campagne de sensibilisation et en même temps on s'est dit que les personnes ne comprenaient pas très bien de quoi il s'agissait parce que le processus de candidature était peut-être trop complexe.

En outre, sous demande de la révision du CCT, on a vu que le moment auquel cela a été présenté n'était pas le bon moment. C'est ce que disaient résultats. Et donc on voit qu'effectivement le manque de connaissance, la complexité des concepts comprendre le Guide de candidature, même moi je ne comprenais pas, même si j'appartenais au groupe qui a créé cette initiative du GAC. Ce tableau de bord du GAC également.

En même temps, on a passé suffisamment pour que ça fonctionne. Et je le dis, parce que j'étais membre du groupe de travail qui travaillait sur la sensibilisation avant le lancement du programme des nouveaux gTLD. Donc il faut absolument que l'on apprenne de cette expérience. Et j'essaie de trouver des indices, des révisions ou des recherches qui ont été faites, pour évaluer si le programme JAS a fonctionné ou pas, qu'est-ce qu'on devrait faire pour l'améliorer. Nous travaillons donc pour créer un programme qui aborde ces défis.

Je pense que la question principale qu'il faut que l'on aborde est le fait que l'accès est toujours un problème. Lorsque je parle d'accès, je parle en termes généraux d'accès, non seulement du DNS. Donc comment considère-t-on cela ? Il s'agit d'une question que le groupe de travail de la diversité, ou le groupe qui est chargé de considérer cette question spécifiquement, devrait aborder. Qu'il va falloir qu'il se penche spécifiquement sur cette question de l'accès et de ce qui est lié à la

compréhension du modèle commercial qui est proposé. Je n'ai pas de réponse à cela en ce moment.

Mais pour ce qui est de la mise à disposition d'une base de connaissance, on travaille en ce moment pour garantir que le type de matériel avec lequel nous travaillons pour la sensibilisation soit compréhensible dans les différents contextes, qu'il s'agisse de matériel simple, disponible pour les différentes régions, et nous sentons en même temps qu'il faut prendre en considération le besoin d'aide, les questions des crises des finances. Et je ne sais pas si ce fonds de 2 millions sera suffisant ; ce fonds n'a pas été utilisé complètement pour la première série, donc les calculs pour savoir de combien devrait être ce fonds pourraient peut-être être liés au reste des discussions. Pour comment utiliser ces fonds des enchères également.

Je vais parler de certaines candidatures controversées, comme celle de .AFRICA, par exemple, et de la frustration qu'on sent. On est frustré parce qu'il y a eu des chaînes qui n'ont pas été déléguées, alors que d'autres ont été déléguées à des parties qui ne sont pas communautaires. Alors pour que l'on comprenne qu'est-ce que cela implique dans chacune de nos régions. Et si l'on ne peut pas résoudre cela, il faut que l'on essaie, au moins, de voir comment nous impliquer, comment aider à développer ce système. Le système ne nous aide pas à nous impliquer. Les

fournisseurs sont là, mais on ne sait pas très bien comment gérer cette demande. On a l'offre, on ne sait pas comment trouver la demande. C'est ça.

Voilà ce qui nous concerne au niveau des complexités et des prix.

Et pour ce qui est des recommandations, je pense qu'il faudrait comprendre comment créer un programme de sensibilisation qui soit amélioré, qui aborde le contexte unique des différentes régions en développement qui ont chacune leur propre singularité ; vous savez que l'Afrique est différente de l'Amérique du Sud ou de l'Asie-Pacifique.

Et puis, il faut également comprendre les modèles commerciaux et comment ils peuvent être appliqués dans les différentes régions. C'est également important de se taire. Vous savez que l'hémisphère Sud a besoin d'un modèle commercial qui soit peut-être différent, surtout sachant qu'il y a des défis au niveau de l'accès dans cette région.

Et puis, on devrait peut-être avoir une approche à long terme, cohérente, pour faire le travail de sensibilisation.

Il est vraiment important d'avoir ce type d'approche à long terme, cohérent, constant. Donc les modèles techniques, et service juridique, tout cela devrait entrer dans le cadre de ce

modèle constant. Donc il y a eu un rapport et une demande également de réduire les frais d'assurance qui sont demandés aux candidats pour les candidats de l'hémisphère Sud, mais je pense qu'il faudrait en faire davantage. Pour les candidats du programme de soutien, ce frais de candidature a même été réduit à 47 000. Mais la manière de traiter les candidatures de l'hémisphère sud et des régions en développement devraient être également différentes. Il faut voir comment on les traite, parce que c'est ça en fait qui nous ramène à leur envie de faire des affaires dans le cadre du modèle de l'ICANN, mais qu'ils ne le font pas aujourd'hui parce que les processus sont trop difficiles ou impossibles même. Voilà. Merci.

JORGE CANCIO :

Merci, Alice. C'était brillant. Je pense avoir vu Avri et Jeff qui prenaient des notes de beaucoup de ces questions et nous essaierons de vous faire parvenir les procès-verbaux. Cette réunion est ouverte, et le secrétariat prendra également des notes de ces propos pour que vous puissiez suivre les travaux du groupe de travail sur le PDP. Je vais vous demander de prendre peu de temps pour partager avec nous vos impressions. Soyez synthétiques ; il nous reste beaucoup de choses à dire.

AVRI DORIA :

Oui. Je serais synthétique.

Je suis tout à fait d'accord avec Alice. J'ai été moi-même membre de ce programme de soutien aux candidats et il y avait beaucoup de différence entre ce que suggérait le programme de soutien aux candidats et de résultats effectifs. Et on est arrivé trop tard. Même les recommandations du GAC ont suggéré que les prix, pour les régions en développement, ne soient pas aussi élevés. Je pense que nous les appelions les pays- les économies en développement ou les régions en développement à l'époque. Mais c'était le personnel qui s'est occupé de cette question et ce n'était pas dans la politique, mais ça devrait être nous, peut-être, qui commençons à nous pencher sur cela.

Nous venons de commencer à travailler, à communiquer avec le président du JAS, et à essayer d'obtenir leur avis. En même temps, vous savez que l'ALAC a également travaillé sur une analyse pour savoir pourquoi cela n'a pas fonctionné, qui pourrait peut-être informer également notre travail. Mais je sais que ça n'a pas fonctionné plus ; j'en suis consciente. Merci.

Et d'ailleurs, c'est un peu trop léger de dire cela.

JEFF NEUMAN :

Merci. J'ajouterai tout simplement qu'on aimerait bien entrer en contact avec vous pour travailler sur cette voie de travail 1, de vous mettre en rapport avec les membres de ce groupe, parce qu'il voudrait bien avoir votre avis. En même temps, je

demanderais au GAC une petite faveur, parce que l'ICANN en tant qu'organisation considère qu'il s'agit d'une organisation « neutre » qui fait la promotion de la sensibilisation des domaines de premier niveau générique, et qui ne fait pas en fait parce que cela pourrait promouvoir certains acteurs. Et ce serait utile de dire non. En fait, la promotion des noms de domaine de premier niveau générique aiderait les pays mal desservis à savoir ce qui se passe.

Donc pour moi, à titre personnel, je pense que ce serait bien que le GAC fasse une déclaration de ce type.

JORGE CANCIO :

Merci. Si vous êtes d'accord, nous allons passer aux personnes qui vont présenter les IDN ; Wanawit, Manal. Je vais vous demander de prendre trois ou quatre minutes de manière à ce qu'on ait le temps de discuter un peu à la fin.

WANAWIT AHKUPUTRA :

Merci. Je serai bref. Je voudrais attirer votre attention sur la quantité de candidats dont seulement 66 sont des noms géographiques, et 166 sont des IDN, sur un total de 1930 candidatures. Donc vous voyez vraiment la différence.

Ici, on voit que les efforts consacrés par le GAC aux IDN ne sont pas vraiment visibles. Vous avez entendu dire ce matin qu'il est

vraiment important d'avoir un Internet qui réponde à la langue locale.

Au sein du FGI, il y a un mécanisme qui a également été approuvé pour nous permettre de connecter le prochain milliard de personnes. Donc je prie à tous les membres du GAC, surtout dans le cadre de la voie de travail 4 sur les aspects techniques. On sait nous-mêmes qu'il est difficile d'établir nos règles de génération d'étiquettes, je ne vais pas entrer dans les détails ici, mais avant de commencer à travailler sur les IDN, il faut vraiment que l'on commence à travailler sur les règles de génération d'étiquettes et la quantité de pays qui participent à cette initiative n'est pas vraiment énorme. Ce panel a toujours besoin de membres.

Et si l'on voit les domaines de deuxième niveau, il y a encore moins de membres. Les besoins sont encore plus. On a beaucoup de pays qui voudraient enregistrer ce type de code. Ça nous a pris beaucoup de temps, en Thaïlande, de mettre en œuvre ces domaines de second niveau. Et c'est à nous, au GAC, de le faire. Ce n'est pas une question d'intérêt pour d'autres acteurs. Les ccTLD ont leurs propres obligations concernant les TLD. Il y a eu des discussions lors de la réunion des TLD, et ces ccTLD disent que c'est très difficile et qu'ils travaillent pour essayer d'aider à élargir le marché, à le faire grandir.

Mais cela appartient au GAC que de travailler avec les comités techniques, avec les communautés, avec les différentes communautés ; la communauté des ccTLD aussi.

Donc même en Thaïlande, on a eu beaucoup de travail à faire avec la communauté technique pour pouvoir compléter ces séquences. Et on a eu beaucoup de problèmes. Et on a essayé de résoudre ces problèmes, surmonter ces défis. Et grâce au travail de la GNSO et de l'ICANN, on a commencé à aller de l'avant un peu, mais il faut toujours que l'on discute du rôle du GAC et de l'utilisation de son pouvoir pour avoir un impact au niveau géopolitique.

Les groupes de travail qui pourraient devoir discuter avec le GAC à mon avis seraient les groupes qui travaillent sur les noms de domaine d'IDN au second niveau. Donc peut-être que le GAC devra se pencher sur cette question et faire des propositions pour que le nouveau Guide de candidature contre les résultats des voies de travail 2 et les contrats d'enregistrement, la voie 4 sur les aspects liés aux IDN, parce que les voies rapides ont été établies pour les IDN à travers et en utilisant la liste de pays enregistrés de GTN de l'ONU. Et cette GTN de l'ONU soutient déjà les langues de l'ONU qui sont six. Et l'origine des IDN ne respecte pas les noms géographiques des six langues de l'ONU. Par exemple, la Thaïlande a complété ce processus. Mais le GAC devrait peut-être aborder cette question pour que tous les pays

soient dans cette même situation. Si on commence à travailler ensemble, on pourra y arriver. On devrait donc de travailler avec les étiquettes « U ».

Le premier Guide de candidature n’aborde pas cette question, et donc le rôle du GAC était de faire des propositions sur comment on peut traiter ces questions. Il s’agit de l’un des premiers aspects d’intérêt pour les IDN, et le GAC doit aborder cette question au niveau du GAC et informer ce groupe de travail. Merci.

JORGE CANCIO :

Merci, Wanawit, de vos commentaires.

Je vois qu’Avri et Jeff prennent note. Manal, voulez-vous ajouter quelque chose ?

MANAL ISMAÏL :

Je vais dire rapidement que j’ai fait le suivi des propos de Wanawit. Savez-vous combien d’IDN n’ont pas réussi le processus d’évaluation pendant la dernière série ? Je veux dire, je sais qu’il y a quelque 166 qui ont été délégués, mais ce serait peut-être utile de savoir quels ont été les IDN qui n’ont pas réussi la série pour des questions techniques ou financières. Je crois que ce serait intéressant de savoir cela.

Jeff, vous avez mentionné la collision de noms, et je voulais savoir si c'est une variante un à un ou s'il s'agit d'une autre question générale.

Troisièmement, je pense que c'est important au fur et à mesure de l'introduction des IDN dans le premier niveau, d'être conservateur. Et je me demande si l'on va continuer avec le même niveau de conservatisme, ou si l'on a appris des leçons de la série précédente et si maintenant on se sent plus à l'aise pour introduire les IDN dans les domaines de premier niveau.

Enfin, je crois que les délais de candidature prévisibles et le processus actuel sont bien mieux que d'avoir un délai limité, parce qu'à mon avis cela ne va pas faire en sorte que les participants – que les candidats, pardon, doivent se presser pour savoir quelles ont été les candidatures présentées ou voir si les candidatures sont prêtes.

Vous avez mentionné un rapport du SSAC, si je ne m'abuse, et il n'y a pas de dommages avec l'introduction de plus de 1000 noms de domaine introduits. On a parlé d'un processus indéfini aussi. Y a-t-il un seuil ? Y a-t-il une limite à en tenir compte ? Il y a quelque chose de spécial à considérer, on pouvons-nous dire que si on a toute cette information attend, on sera sûr de ce que l'on fait ?

JORGE CANCIO : Milagros a demandé la parole également. Vous voulez faire un commentaire sur la question ?

MILAGROS CASTANON : Je voudrais faire le commentaire suivant.

Nous prévoyons une série de situations qui pourraient arriver au cas où il y avait des candidatures liées à des questions géographiques ou d'autres questions. Et sans doute, nous pourrions beaucoup d'améliorer le traitement de ces candidatures. Cependant, je crois qu'il y a des questions qui nous échappent, des questions possibles qui n'ont pas été encore débattues, notamment dans le domaine des noms génériques.

Et je voudrais savoir si vous avez considéré de maintenir les procédures pour observer une candidature. C'est-à-dire, on considère que ce qui ne pourra pas être amélioré maintenant, sera maintenu tel que cela a été prévu dans le Guide du candidat. Je voudrais savoir si la procédure que nous connaissons jusqu'à présent pour observer une candidature de gTLD, eh bien si cela sera maintenu, et s'il y aura des cas que l'on n'a pas considérés jusqu'à présent et si ces cas seront prévus ; des cas qui pourront surgir dorénavant quant aux noms génériques. Merci.

JORGE CANCIO : Merci de votre question. Je ne sais pas si les coprésidents veulent faire des commentaires à cet égard avant de passer au point suivant.

JEFF NEUMAN : Jeff Neuman au micro. Je vais répondre à la question sur la collision des noms parce que c'est un peu confus.

Ce n'est pas une question liée aux variantes ou au blocage. La collision de noms, c'est un terme utilisé lorsqu'un individu ou une société possède un réseau privé qui a la même extension d'un gTLD approuvé, et les consultations, par erreur, peuvent aller dans le site incorrect. Alors il y a eu des préoccupations là-dessus et cela se passe très fréquemment. Il y a donc des procédures destinées à minimiser ce type de risque.

En ce concernant les noms géographiques, bon, vos commentaires ont été très bien, et on essaie de voir la manière dont on peut donner la protection aux noms géographiques. Mais également comprendre qu'il y a une série de noms géographiques partagés entre différentes juridictions ou qui ont le même nom d'une société, par exemple, qui sont aussi des noms génériques. Alors on fait de notre mieux pour pouvoir

résoudre la question et trouver une solution acceptable pour toute la communauté.

AVRI DORIA :

Je voudrais ajouter que toutes les procédures du Guide de candidature sous révision. Alors pour l’instant, on ne peut pas dire que quelque chose de spécifique puisse ou non être maintenu par rapport aux noms génériques, aux noms géographiques, aux marques, ou à toute autre question. Tout est ouvert à la discussion. Et il n’y a pas moyen de dire, en ce moment, s’il y a un processus spécifique existant qui va continuer à exister.

JORGE CANCIO :

Je pense que la conversation nous amène maintenant de manière naturelle à parler des noms géographiques.

C’est une question qui intéresse la communauté dans son ensemble, mais on a des limitations de temps alors on ne va consacrer que 10 minutes au débat de la question que je viens de mentionner. Je demande à Olga de faire une présentation et qu’elle nous raconte quel est le débat mené au sein du groupe de travail du GAC. Vous avez moins de quatre minutes, Olga.

OLGA CAVALLI :

Merci, Jorge. Je suis la vice-présidente du GAC et représentante de l'Argentine auprès du GAC. J'appartiens au groupe de travail des noms géographiques. Je voudrais remercier les organisateurs de cette séance qui s'avère très utile. J'espère parvenir de très bons résultats.

Je suis tout d'accord avec. Le GAC veut aussi un processus prévisible, mais pour cette raison, nous avons cet espace de dialogue. Je suis ravie de voir que l'on a encore une autre occasion de faire des commentaires à vos questions. Je sais que je vais être vite ; j'ai promis de parler plus lentement. Je vais essayer de respecter ma promesse.

Alors je vais vous raconter du groupe de travail. C'est un groupe de travail du GAC qui a émis plusieurs documents. Et je dirais que ce sont des résultats du travail du groupe. Au sein du GAC, on a différentes positions ; sans doute, à la GNSO, c'est pareil. Mais au GAC on a différentes opinions sur une même question. Il faut en tenir compte.

Le groupe s'est formé après le communiqué de Durban. Dans ce communiqué, il y avait un mandat disant que l'ICANN devait travailler pour redéfinir les règles des prochaines séries des nouveaux gTLD, et aussi réduire l'incertitude des résultats et des conflits pour les candidats, pour les régions et les communautés, aborder les questions de l'utilisation

malveillante des noms, et donner des informations utiles pour la GNSO et pour d'autres domaines de l'ICANN afin de préparer les règles pour la prochaine série des nouveaux gTLD.

On a commencé notre travail en 2013. On a produit plusieurs documents. Nous menons des séances ouvertes dans le site Web du GAC. En ce jour, on travaille sur des points de vue différents, sur deux perspectives. Tout d'abord, un document pour analyser la définition d'intérêt public ; c'est-à-dire, que veut dire intérêt public par rapport aux nouveaux gTLD et aux noms géographiques. Le document en version préliminaire est déjà présenté. Il se trouve disponible au cas où vous en auriez besoin. Aussi, on a préparé une série de règles de mère pratique pour l'ICANN et pour les candidats. Ce n'est que la version préliminaire et je vais faire un court commentaire.

Olala. Qu'est-ce qui s'est passé ? Bon. On va continuer, hein.

Que s'est-il passé dans la première série ? Il y a eu beaucoup de noms de réserve dans la liste. Alors je disais, pendant la première série, on a eu le Guide de candidature avec plusieurs listes et noms qui avaient été réservés. Nous avons reconnu après la première série des nouveaux gTLD, c'était que la liste n'était pas suffisante. Il y avait beaucoup de noms liés à des noms géographiques, à des noms communautaires, qui n'étaient pas dans la liste. C'était des noms sollicités comme des

gTLD, alors il y avait des conflits avec les communautés, les pays et les sociétés, et les candidats qui les demandaient. Alors l'idée c'était d'améliorer justement ces conflits à l'avenir.

Ces meilleures pratiques ont eu une version préalable qui a aidé à améliorer une proposition présentée par la Suisse, qui est en ligne avec les concepts que nous avons manifestés mais qui ont été améliorés dans cette nouvelle version. Une des idées serait donc de créer, et on a discuté à plusieurs reprises– je crois que c'est important de mentionner ce concept. Il faudrait avoir un référentiel de noms, une base de données. Et c'est une idée, ce n'est pas une loi parce qu'après on dit qu'Olga veut faire une liste des noms. Non, non. Ce n'est qu'une idée. Ce que l'on veut, c'est en parler avec vous, ouvrir le dialogue, voir si l'on pourrait y arriver. Alors, avoir un référentiel de nom est important du point de vue géographique pour que les candidats puissent vérifier les noms de la base des données effectuée par l'ICANN où ils pourront consulter les différents noms, les noms importants, qui pourraient être éligibles pour ajouter tout cela dans le référentiel. Et les sources initiales seront établies dans un processus de discussion communautaire.

Les chaînes de caractères seront sujettes à une période de consultation publique pour donner aux institutions publiques et au gouvernement la possibilité de présenter leurs commentaires sur ces chaînes de caractères. Ces exigences peuvent inclure des

consultations aux parties intéressées identifiées au préalable et ayant un intérêt sur cette question. Voilà donc le référentiel. Pensez-y. Ce n'est pas obligatoire, ce n'est qu'une idée pour l'instant. Les parties intéressées doivent vérifier la base de données et ceci impliquerait une non-objection de ceux qui ont donné les noms à la base de données ou référentiel. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Il y a deux jours, on a eu une séance. Vous pouvez voir la transcription si vous voulez. On analysait ces documents en détail. L'idée est donc de continuer à travailler sur ce concept au sein du groupe de travail et l'envoyer à l'ensemble du GAC. C'est-à-dire, il faudrait avoir une version préliminaire du référentiel, etc., et travailler sur les documents de l'intérêt public. Souvenez-vous que le groupe de travail vise à savoir quoi faire avec les noms qui ne sont pas dans la liste ISO, dans la liste de l'ONU, des noms établis formellement comme des noms géographiques peuvent être identifiés facilement dans le prochain Guide de candidature. Merci beaucoup.

JORGE CANCIO :

Merci, Olga. Je crois que nous n'avons presque plus de temps et qu'il faut passer maintenant au déjeuner de 12h30. On n'a pas beaucoup de flexibilité, même si je l'ai demandé.

Je dois être strict avec cette question, et je m'excuse si vous voulez participer de la discussion. Mais on n'a plus de temps. Je

crois que les coprésidents ont pris note. Tous connaissent ce travail que l'on est en train de mener à bien et nous allons sans doute continuer avec cette discussion, que ce soit ici ou dans le groupe de travail sur le PDP.

Nous pourrions donc parvenir à une solution. Maintenant, il y a une autre question importante à aborder qui a été déjà abordée, à savoir les candidatures communautaires où Mark a été le leader depuis longtemps. Pour cette réunion, il nous amène, pour ainsi dire, une étude du Conseil de l'Europe. Et alors, on veut lui demander de nous consacrer cinq minutes pour voir quelles ont été les conclusions, les résultats, pour Jeff, Avri, et les autres membres du groupe de travail sur le PDP ici présents.

Mark, s'il vous plait.

MARK CARVELL :

J'étais le leader de ce travail en particulier. Le traitement des candidatures pour les TLD communautaires dans la première série, avec l'idée de définir les problèmes-clés qui se sont présentés. Et pour ceux qui ont considéré cela comme un échec, les TLD communautaires, le GAC voit clairement que ces candidatures communautaires présentent des aspects centraux d'intérêt public, de droits de l'homme, et voilà la raison pour laquelle on a été très intéressés au processus de l'ICANN pour traiter ces candidatures.

Bien entendu, on n'a pas pu intervenir. Ce n'est pas le rôle du GAC d'intervenir dans des candidatures particulières. Mais, pour moi, ça a été douloureux de voir ce qui s'est passé, la frustration de plusieurs communautés qui ont dû se voir confrontées à un processus prolongé, à un processus et un autre processus, avec des ressources limitées pour pouvoir défendre leurs intérêts, notamment lorsqu'il y a une controverse quant aux candidatures commerciales. Voilà le problème général sur lequel le GAC a débattu.

On a discuté à Marrakech et puis on a pensé qu'il fallait collecter tout cela et faire une analyse au Conseil de l'Europe en tant qu'observateurs du GAC, et pouvoir ainsi faciliter le processus de préparation d'une analyse approfondie sur la question. Les membres du GAC du Royaume-Uni et de la Suisse ont participé de ce processus ; il y a eu d'autres observateurs du GAC et l'Union européenne de transmission, qui ont aidé à ce travail qui a impliqué que les candidats puissent contacter des acteurs clés, le personnel du GAC et de l'ICANN. Et en même temps, tel que Jeff l'a mentionné, le rapport a déjà été publié. Il est apparu avant cette réunion. Peut-être il n'y en a pas beaucoup de monde qui ont pu le lire, mais on a reçu cela comme une contribution du PDP. Nous espérons voir une révision du CCT également.

Du côté du GAC, je félicite les collègues du GAC de leur apport pour qu'ils le révisent pendant les mois qui viennent. L'idée est de pouvoir soutenir les recommandations comme avis du GAC dans la réunion de Copenhague. C'est la prochaine démarche à suivre.

Pour ce qui est de cette réunion, je crois que c'est le résumé de ce que le rapport a pris en compte. Et je crois que l'on va aborder des points mentionnés par Jeff et Avri sur les définitions, etc. Si l'on voit le rapport, on verra que le chapitre 2 établit le contexte des droits de l'homme dans les candidatures communautaires et la manière dont l'ICANN doit tenir compte des droits de l'homme dans ces candidatures. Le chapitre 3 qu'est-ce que c'est qu'une communauté et comment le consensus des candidatures communautaires est inclus dans la définition plus vaste qui était présentée avec optimisme à l'origine, et qui par la suite s'est réduite. Et les lignes directrices identifiaient ce que c'est que la communauté, et cela est inclus dans le rapport.

Puis, dans les chapitres 3 et 4, on a considéré les notions d'intérêts publics et on les a analysés plus en détail. Ceci soulignera les questions mentionnées par Avri.

Pour ce qui est des processus, il y a des chapitres sur les objections communautaires et le manque de cohérence par rapport au traitement des objections dans le processus.

Le chapitre 6 parle de l'évaluation de la priorité à la communauté, et comment on a réalisé le processus CPE.

Le chapitre 7 couvre la question des mécanismes de reddition de compte, la révision indépendante, etc.

Le rapport est assez long. C'est une contribution importante pour le processus et les révisions du PDP dans le but d'éviter ces problèmes dans les séries futures ou dans les fenêtres de candidature, ou au cas où il y aurait des décisions d'ouvrir l'espace des noms des domaine. Il y a peut-être des gens voulant se réunir à travers un gTLD, d'exprimer leur point de vue, de partager un intérêt commun à travers les TLD. C'est cela du point de vue du Royaume-Uni ; c'est pour la première série.

J'espère avoir respecté le temps disponible.

JORGE CANCIO :

Vous avez dépassé d'une minute, alors vous devez m'acheter une bière ou quelque chose comme ça. On a encore cinq minutes exactes. Je pense que vous avez tous pris note de ce qui a été présenté. Il va falloir que l'on lise tous cette étude est que l'on entre dans les détails.

Mais j'ai demandé au groupe de travail sur la sécurité publique s'ils avaient des contributions à vous faire parvenir, et je crois qu'on n'a plus le temps. Je m'excuse. Donc est-ce que ce serait possible de le résumer en trois, quatre tweets ? Sachez bien sûr qu'il faut que l'on continue ce dialogue avec le groupe sur le PDP. Est-ce que vous pourriez résumer ?

ALICE MUNYUA :

Merci, Jorge. Le groupe de travail sur la sécurité publique a été créé l'année dernière, à Singapour. Et nous avons beaucoup travaillé. Nous avons évalué l'impact des TLD sur les séries ultérieures. Nous avons travaillé sur le WHOIS, sur les questions telles que la protection des consommateurs, sur l'immunité des chaînes de nouveaux gTLD, les chaînes sensibles, les conseils du GAC. Nous sommes également activement impliqués dans différents PDP, y compris les services d'annuaire de la nouvelle génération, la mise en œuvre de la révision, ou la révision de la mise en œuvre des services d'enregistrement fiduciaire et de confidentialité, et les différentes considérations que nous sommes en train d'aborder en ce moment, qui sont liées aux procédures ultérieures. Donc on a également choisi de travailler avec les résultats de l'ATRT2 et avec l'équipe de révision des services de registres, ainsi qu'avec l'équipe de révision du WHOIS.

BOBBY FLAIM : Vous avez parlé des instruments utilisés pour les opérations, et le groupe de la sécurité publique n'a pas travaillé avec cette question dont vous parlez, mais on l'a considéré par la suite.

JORGE CANCIO : Je vous dois quelques bières. Vous avez très bien résumé.

À ce point-là, nous allons conclure cette réunion. Ma conclusion personnelle est qu'il nous manque clairement du temps, qu'il nous faut plus de temps pour pouvoir vraiment dialoguer au cours de nos séances.

Peut-être que des séances de trois heures seraient un peu trop lourdes pour nos cerveaux, mais de séances de 90 minutes seraient peut-être la bonne solution.

À part les travaux dans la période intersession, au sein des groupes de travail du GAC et du PDP, et au sein du GAC lui-même, je pense que c'est très utile, très enrichissant savoir ce type de discussion avec vous, d'avoir la présence d'autres rapporteurs des voies de travail. Ça nous aiderait vraiment à comprendre et à maintenir ces dialogues. Donc je recommande de tout cœur que lors de la réunion de Copenhague l'on ait davantage de séances de ce type avec plus de temps, avec plus d'occasions de reprendre ce dialogue et de continuer à discuter

de ces questions. Je suis sûr que vous serez tous d'accord avec cela et que nous parviendrons à trouver un créneau adéquat dans nos programmes, pourvu que le GAC nous permette de tenir ce type de séance.

Pour retourner aux questions internes du GAC, vous avez une version préliminaire où nous faisons quelques considérations sur les procédures pour les séries ultérieures.

Nous allons discuter de cela lors des séances de rédaction du communiqué. Je ne sais pas si l'on aura le temps d'en discuter dans davantage de détails avant cela.

Et finalement, je pense que vous avez tous vu que les voies de travail de ce groupe de travail du PDP abordent beaucoup de questions liées aux politiques. Et outre ces dialogues et les interactions formelles, on a vraiment besoin de la participation des membres individuels du GAC aux voies de travail et au groupe de travail du PDP. Je continuerai à discuter avec les personnes qui représentent chaque sujet, les « plaidoyeurs » pour établir une équipe de travail informelle qui coordonne nos efforts et nos contributions, qui informe ce groupe de travail du PDP, parce qu'on a beaucoup de travail à faire.

Cela dit, Tom, ou l'autre Tom, je ne sais pas si vous êtes là ? Vous voulez prendre la parole ? Vous avez maintenant l'occasion de clore cette séance.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous avons conclu cette séance huit minutes avant l'heure. Merci d'avoir participé et merci d'avoir contribué à la préparation et à l'exécution de cette séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]